

Construction d'un centre de tri et de valorisation du Grand BASTIA

Maître d'Ouvrage : SYVADEC



			En substitution des pièces du Permis de construire N° 02B16624N0003 déposé le 19/04/2024
	13 Juin 2024		
IND	DATE	DEMANDEUR	MODIFICATIONS

ESQ	APS	APD	PRO	STD	PEO	DCE	ACT	DET	AOR	DOE	DIU	PC	CSLT	EXE
NOTICE SECURITE INCENDIE												Date : 15 Avril 2024		
												Échelle :		
												PL	1590	
													PC 39/40-3	

 Atelier d'Architecture RIVAT
53 cours Fauriel 42100 Saint Etienne
Tél : 04 77 38 01 66 Fax : 04 77 38 04 55
Courriel : archi@rivat-architecte.fr

 Bureau d'Etude ENGIBAT
53 cours Fauriel 42100 Saint Etienne
Tél : 04 77 38 47 83 Fax : 04 77 38 04 55
Courriel : contact@engibat.fr

DOSSIER n°1590

Construction du Centre de tri et de valorisation Commune de Monte

ERP 3 : NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE prévue par les articles R 123-22 du code de la construction et de l'habitation et GE 2 §1.

1 – RAPPELS

Réglementation

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie :

- De la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824.
- Du dossier spécifique du permis de construire (PC 39 et PC 40) ou du permis d'aménager (PA50 et PA51) permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique (pièce annexedu document Cerfa n°14570).

2 – RENSEIGNEMENT GENERAUX

Nature de l'établissement : Centre de Tri et Valorisation du Grand Bastia

Lieu-dit : Brancale

Commune : Monte

Code postale : 20290

Référence cadastrale : 000 A 770

Maître d'ouvrage : SYVADEC

Exploitants : AM Environnement / Energipôle

3 – PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la construction du centre de tri et de valorisation des déchets du Grand Bastia.

La présente notice porte uniquement sur la partie Etablissement Recevant du Public du Centre de Tri et Valorisation du Grand Bastia à savoir les espaces de réception et pédagogique du RDC y compris les cheminements d'accès extérieurs à ces locaux.

4 – CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT (Art. GN)

Type d'activités exercées dans l'établissement : Bureaux

Effectif du public (calcul de l'effectif selon articles) : W2 §a) déclaratif

Activités	Surfaces	Taux	Effectif
Salles pédagogiques	202 m ²	Déclaratif	49
Total			49 personnes

Effectif maximum du personnel dédié à la zone ERP : 5 personnes

Classement proposé : **Type** : W

Catégorie : 5^{ème}

Activité secondaire : **Type** : L

Salle à usage multiple

5 – CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. PE7)

Niveau accessible au public

Seul le niveau rez-de-chaussée est accessible au public.

Distribution intérieure

La distribution intérieure est réalisée en cloison plâtre traditionnel.

Nombre de façades accessibles

Le bâtiment est facilement accessible aux engins de secours, les façades accessibles sont au Sud et à l'Est.

6 – ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. PE6)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers :

L'isolement est effectué par éloignement > 5 mètres par rapport aux autres établissements.

Degré de résistance de la (ou des) paroi(s) séparative(s) avec contigu

REI 60 par rapport à l'activité du centre de tri et de valorisation avec des portes d'intercommunication prévues EI 60 et munies de ferme-porte.

Nature du (ou des) bâtiment(s) tiers : Etablissement industriel

7 – STABILITE AU FEU (Art. PE5)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers :

Le plancher bas du niveau le plus haut n'est pas à plus de 8 mètres du sol.

8 – COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIEUX DE CONSTRUCTION (Art. PE et AM)

Construction	Nature des matériaux	Comportement au feu
Structure	Béton	REI 60
Charpente	Métallique	SF 1H
Plancher	Béton	REI 60
Gaines ascenseurs :		
- Parois		Pas d'exigence
- Portes		Pas d'exigence
Cloison de distribution :		
- Entre locaux		Pas d'exigence
- Entre locaux et circulations		Pas d'exigence
- Blocs portes et parois vitrées dans ces cloisons		Pas d'exigence

Produit d'isolation acoustique, thermique > 5mm (10 mm en sol)		Paroi verticale, plafond, toiture : A2-s2, d0 A2fl-s2, d0 en Plancher, au sol ou protégé par un écran thermique conforme au guide d'emploi des isolants combustibles dans les ERP.
Revêtements muraux		M2 (M1 pour PVC) ou conformes aux euroclasses
Revêtement en plafond ou faux-plafond		M1 ou conformes aux euroclasses
Revêtement de sol		M4 (M3 pour PVC) ou conformes aux euroclasses

9 – LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (Art. PE9)

Sans objet.

10 – DEGAGEMENT (Art. PE11)

Niveau	Effectif			Total Cumulé	Escaliers		Exigibles		Réelles		Nota
	Public	Pers	Total		Exigibles	Réels	IS	UP	IS	UP	
RDC	49	5	54	2	0	0	2	2	3	2+2	

Dispositifs de décondamnation des portes

Bouton moleté, crémone en applique sur semi fixe des portes à deux vantaux.

Les blocs portes respectent les caractéristiques de l'article CO 44.
Cul de sac < 10 m.

Escaliers

Encloisonnés

11 – APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (Art. PE15 A PE18)

Sans objet.

12 – DESENFUMAGE (Art. PE14 et instructions techniques n°246 et 247)

Sans objet (surfaces créées < 300m²) et désenfumage cage escalier (1m²).

13 – CHAUFFAGE VENTILATION – TRAITEMENT D'AIR (Art. PE20 A PE23)

Chauffage

Type VRV chauffage climatisation et installation de chauffage conformes aux normes en vigueur et aux articles PE20 à PE22.

Ventilation

VMC double flux installé conformément aux normes en vigueur et à l'article PE23.

14 – GAZ (Art. PE10-B)

Sans objet, pas de gaz dans la partie ERP de l'établissement.

15 – ECLAIRAGE DE SECURITE / INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. PE24, DECRET 14/11/2023)

Evacuation par balisage réalisé par des blocs autonomes.

16 – MOYEN DE SECOURS (Art. PE27)

Alarme

Alarme générale de type 1 (SSI de catégorie A) et flash lumineux dans les sanitaires.

Asservissements

Sans objet.

Alerte

Tel. Urbain.

17 – MOYEN D'EXTINCTION (Art. PE26)

Extincteurs

Type	Taux	Localisation
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 300 m ² avec un minimum de 1 par niveau	Ensemble de l'établissement
2 kg CO ₂	1	A proximité de chaque armoire électrique

18 – EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES (Art. GN8)

Espaces d'attente sécurisés ou solution équivalentes, sauf cas d'exonération (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60)

Sans objet du fait que la partie ERP est en simple RDC.

19 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Réunion préalable avec les services d'incendies et de secours

Non.

Maître d'ouvrage

Date et signature

13/06/2024